

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe des associations

Il fallait surmonter deux difficultés pour que notre assemblée puisse répondre à la saisine du Premier ministre : le manque de recul pour évaluer finement les évolutions récentes apportées par la loi du 24 novembre 2009 qui constitue une avancée en donnant à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie un rôle prépondérant pour sécuriser les parcours professionnels et le calendrier très court pour traiter d'un sujet aussi vaste.

Néanmoins, cet avis présente un certain nombre de recommandations intéressantes, voire audacieuses.

Le groupe des associations tient à exprimer sa satisfaction sur trois points principaux.

Tout d'abord, le groupe des associations félicite le rapporteur d'avoir, avec certaines préconisations, conforté les positions déjà prises par notre assemblée en 2007, estimant que la formation professionnelle tout au long de la vie est un élément indispensable à la gestion d'un parcours professionnel maîtrisé.

Ensuite, issus des différentes réformes, les trois dispositifs « *congé individuel de formation* », « droit individuel à la formation », « validation des acquis de l'expérience » participent de la progression du salarié dans son parcours. Aussi, le groupe des associations considère intéressant de proposer une étude de faisabilité sur l'éventuelle création d'un « compte individuel formation » lequel, d'ailleurs, figure également au registre des préconisations émises dans le rapport annuel sur l'état de la France.

S'agissant de la validation des acquis de l'expérience, le groupe des associations souligne l'intérêt dans l'avis de considérer, pour les personnes en quête de certification de leurs compétences, non seulement les acquis professionnels relevant du temps au travail, mais aussi ceux liés à l'engagement dans des activités associatives ou syndicales issues du temps social.

Au-delà de la nécessité de faciliter l'accès pour tous à la VAE et de simplifier le dispositif, il convient de favoriser l'usage des deux outils créés par la loi de 2009, le passeport orientation et formation et le livret de compétences.

Enfin, nous saluons la recommandation émise en faveur d'une meilleure prise en compte du « *hors champ* » dans la gouvernance de la formation professionnelle au niveau national, même si la question de la représentativité devait être traitée.

L'emploi associatif constitue, en effet, près de 80 % des emplois de l'économie sociale, soit 1,5 million de salariés au côté des coopératives et des mutuelles. À elle seule, cette réalité démontre la nécessité de prendre en compte les initiatives prises par les branches professionnelles de ce secteur.

Au-delà des métiers de l'économie sociale et solidaire, l'avis que nous examinons aujourd'hui reste largement en-deçà des objectifs de formation professionnelle dans les métiers de l'économie verte. Pourtant, le « *verdissement* » de nombreux emplois concernera plus de trois millions de salariés dans les années à venir, il serait donc souhaitable d'anticiper les besoins.

Ceci suppose d'être plus ambitieux si nous ne voulons pas manquer le rendez-vous de la transition écologique de l'économie. C'est pourquoi le groupe des associations s'associe aux réserves émises par le groupe environnement et nature.

Toutefois, et au regard des avancées que nous avons évoquées et que nous estimons significatives, le groupe des associations a voté l'avis.